

02 juil 2021 -18:08

Appartient à Conseil des ministres du 2 juillet

Prise en compte du congé pour aidants proches dans le cadre de la pension dans le secteur public

Sur proposition de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la prise en compte du congé pour aidants proches dans le cadre de la pension dans le secteur public.

Le projet d'arrêté royal vise à prendre en considération les congés pour aidants proches dans le cadre de l'octroi et du calcul de la pension de retraite des agents de l'Etat fédéral, du pouvoir judiciaire et des entreprises publiques.

La date de l'entrée en vigueur de l'arrêté est fixée au 1er janvier 2021, soit à la même date d'entrée en vigueur que l'arrêté royal introduisant le congé pour aidants proches reconnus dans plusieurs statuts du secteur public.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal complétant la liste annexée à la loi du 6 janvier 2014 relative à la Sixième Réforme de l'Etat concernant les matières visées à l'article 78 de la Constitution, par les congés accordés dans le cadre du congé pour aidants proches reconnus

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be